



13 Rte de Toulouse, 09190 Saint-Lizier
Tel : 05 34 14 33 00
contact@eauxducouserans.com

Conseil d'administration

Séance du 16 Décembre 2025

Délibération n°2025-27

Objet : ASSAINISSEMENT – Fixation des tarifs et redevances pour l'année 2026

Nombre d'administrateurs en exercice	12
Administrateurs présents	7
Laurence BUGAT, Jean-Pierre GALIN, Sandrine HOUSSAILLE, Bernard LAMARY, Isabelle PIQUEMAL, Jean-Pierre SAINT GERMES, Marie-José ZONCH	
Administrateurs excusés	5
Nathalie AURIAC, Jean-Paul FALGUIE, Pierre MIQUEU, Alain SERVAT, Patrick TIMBART	
Administrateurs absents	0
Pouvoirs	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 Décembre à 18h00, le Conseil d'Administration de l'EPIC Eaux du Couserans, s'est réuni à Saint Lizier en son siège au 13 route de Toulouse à Saint Lizier.

Le Président rappelle au Conseil d'administration le travail de programmation des investissements qui est en cours et qui permettra d'aboutir à une hiérarchisation des investissements à venir, au-delà des projets déjà engagés.

Il existe sur le budget assainissement des excédents reportés qui sont liés d'une part à des projets qui n'ont pas pu être réalisés et d'autre part à l'anticipation de la période de transition avec l'intégration des communes gérées auparavant par le SMDEA.

En prenant en considération les excédents reportés, il est proposé de maintenir les tarifs 2025 (hors redevances agence), hormis la vérification de conformité de raccordement au réseau eaux usées, qu'il convient de corriger pour équilibrer cette prestation.

Nous appliquons par ailleurs les taxes et redevances que doit facturer puis reverser la communauté de communes.

Il est donc proposé le tarif suivant

- **Abonnement annuel :** **74 € HT**
- **Eau consommée, le m³ :** **1,58 € HT/m³**
- **Performance des systèmes d'assainissement, fixée à 0.108 €/m³ (L'agence de l'eau a reformé son système de redevances, qui apparaissent désormais dans la rubrique « organismes publics »)**
- **Vérification de conformité de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 235 €HT**
- **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) 500 € HT**
- **La PFAC « assimilés domestiques » est calculée selon les modalités suivantes :**
 - 0 à 20 Equivalents usagers : 360€ HT par Equivalent usager (EU)
 - 20 à 100 Equivalents usagers : 300€ HT par EU
 - Supérieur à 100 Equivalents usagers : 200€ HT par EU.
- ✓ **Contrôle périodiques de bon fonctionnement des installations existantes : abonnement de 14 euros par an prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non abonnés de 140 € HT.**
- ✓ **Contrôle de conception – réalisation des installations neuves pour les petites installations inférieures à 20 Equivalents-Habitants (20EH) : 180 € HT, exigible en 2 parties, 120 € HT lors de la première phase d'étude de conception de l'installation, 60 € HT après le contrôle de bonne exécution des travaux.**
- ✓ **Contrôle de conception – réalisation des installations neuves pour les grandes installations supérieures à 20 Equivalents-Habitants (20EH) : 300 € HT, exigible en 2 parties, 230 € HT lors de la première phase d'étude de conception de l'installation, 70 € HT après le contrôle de bonne exécution des travaux.**
- ✓ **Diagnostics à la demande des installations existantes : 140 € HT par contrôle.**

- ✓ Traitement des matières de vidange qui seront traitées à la station d'épuration de Saint Lizier : 18 € HT/ m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- *d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2026, la tarification présentée ci-dessus :*
- *Précise que les diverses taxes s'ajouteront à ce tarif qui sera appliqué sur tous les recouvrements à compter du 1^{er} janvier 2026.*

Votes pour	7
Votes contre	0
Abstentions	0

REÇU
22 DEC. 2025
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS



